

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 00190

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : Animations Culturelles et
Festives
Tel : 04.66.56.10.51
Réf : RV/IT/CL 2026

Objet : Signature de conventions pour l'animation Train Touristique 2026

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26_01_07 du conseil municipal du 28 mars 2026 donnant délégations du conseil municipal à Monsieur le maire, en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'organisation de l'animation Train Touristique 2026 ;

Considérant la volonté des entreprises locales de participer financièrement à l'animation et à la promotion de ces animations ;

Considérant la nécessité de promouvoir l'activité des diverses entreprises locales ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention sera signée entre la ville d'Alès, représentée par son maire, M. Christophe RIVENQ et les établissements suivants ou leurs représentants :

AUTO-ECOLE VERO – 373 route d'Uzès, 30530 Saint-Hilaire-de-Brethmas,
AUXI-NET – 19 avenue Jules Guesdes, 30100 Alès,
BENOI René et Fils Entr. - 894 chemin de la Madeleine, 30140 Boisset-et-Gaujac,
BRICOMARCHE – 152 avenue des Frères Lumière, 30100 Alès,
CEVENNES CARRELAGES – 2270 ancienne route de Nîmes, 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,
CULTURA – Quai du Mas d'Hours, impasse du Gardonnet, 30100 Alès,
DISCOUNT HABITAT – ancienne route de Nîmes, 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,
ITM LES ALLEMANDES – SAS SDDA – 198 avenue des Frères Lumière, 30100 Alès,
INTERMARCHE – SAS CEPHAM- chemin des Espinaux, 30340 Saint-Privat-des-Vieux,
MAC DONALD'S – E.D. SERVICES, 22 rue Raymond Aron, 76130 Mont-Saint-Aignan,
PAGES (Groupe) – 6246 avenue Jean Moulin, 30380 Saint-Christol-les-Alès,
PHARMACIE Agnès PRADEN – CC Les Allemandes, rue des Frères Lumière, 30100 Alès,
TEDDY CARRELAGE – ZA le mas David, 30360 Vézénobres,
VENIER RENOVATION – 319 avenue Emile Antoine, ZAC du CAPRA, 30340 Méjannes-les-Alès,
ZENERGIES – ZI avenue Lucien Jalabert, 30340 Salindres,

ARTICLE 2 :

Chaque convention précisera le montant de la participation de chaque entreprise signataire. Un titre de recettes sera émis à cet effet.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

23 JUIN 2026

Le Maire

S18

Christophe RIVENQ

